



Septembre 2022

LE PRÉSENT DOCUMENT S'ADRESSE AUX PARENTS. IL DONNE DES PRÉCISIONS SUR LES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DE VOTRE ENFANT SELON LE NIVEAU DANS LEQUEL IL SE SITUE. DES DATES ET DES INFORMATIONS IMPORTANTES Y SONT INSCRITES ET VOUS ÊTES INVITÉS À LE CONSERVER PRÉCIEUSEMENT POUR LE CONSULTER TOUT AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE. BONNE ANNÉE SCOLAIRE!

**Résumé des normes et des modalités
d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2022-2023
PRÉSCOLAIRE**

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le **14 octobre**.

- Une **communication par mois** sera faite par le titulaire, l'orthopédagogue, l'éducatrice spécialisée ou la direction auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école (*article 29.2 du Régime pédagogique*).

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits.

Premier bulletin :

- Étape du **31 août** au **3 novembre 2022**
- Bulletin disponible dans la semaine du **14 novembre 2022** via [Mozaïk portail parents](#)

Rencontre de parents prévue le jeudi soir 17 novembre et le vendredi 18 novembre en journée

Deuxième bulletin :

- Étape du **5 novembre 2022** au **24 février 2023**
- Bulletin disponible dans la semaine du **6 mars 2023** via [Mozaïk portail parents](#)

Communication avec les parents pour les élèves à risque

Troisième bulletin :

- Étape du **25 février 2022** au **22 juin 2023**
- Bulletin disponible dans la semaine du **5 juillet 2023** via [Mozaïk portail parents](#)



Évaluation des apprentissages (préscolaire)

À l'éducation préscolaire, conformément au régime pédagogique, les résultats sont transmis à l'intérieur des bulletins sous forme de cotes indiquant l'état du développement des compétences ou le niveau de développement atteint par l'élève (étape 3). Ces compétences sont présentées dans le tableau suivant.

| Domaines | Étape 1 | Étape 2 | Étape 3 |
|--|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| | Résultat inscrit au bulletin | Résultat inscrit au bulletin | Résultat inscrit au bulletin |
| Se développer sur le plan sensoriel et moteur (domaine physique et moteur) | X | X | X |
| Développer sa personnalité (domaine affectif) | X | X | X |
| Entrer en relation avec les autres (domaine social) | X | X | X |
| Communiquer oralement (domaine langagier) | X | X | X |
| Se familiariser avec son environnement (domaine cognitif) | X | X | X |

| Légende | | |
|----------|--|---|
| Cote | Étape 1 et 2 | Étape 3 |
| A | L'élève se développe très bien. | L'élève dépasse les attentes du programme. |
| B | L'élève se développe adéquatement. | L'élève répond aux attentes du programme. |
| C | L'élève se développe avec certaines difficultés. | L'élève répond partiellement aux attentes du programme. |
| D | L'élève éprouve des difficultés importantes. | L'élève ne répond pas aux attentes du programme. |

Commentaires sur les apprentissages

En plus des bulletins d'étape, différents moyens seront utilisés par les enseignants pour favoriser la communication avec les parents :

- les messages de l'enseignante,
- les appels téléphoniques,
- les travaux envoyés à la maison,
- la présentation du portfolio par l'enfant,
- etc.

Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.